



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

musique

Question écrite n° 74380

Texte de la question

Mme Barbara Pompili appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les inquiétudes des acteurs des scènes de musiques actuelles (SMAC). La situation des SMAC est aujourd'hui précaire. En effet, bien que l'État se soit engagé en 2010 à soutenir la création d'une SMAC par département avec une valeur-plancher de 75 000 euros, le bilan est plus que contrasté. 2 millions manquent toujours pour que l'objectif puisse être atteint. A cela s'ajoute un contexte économique difficile marqué par la hausse de la fiscalité de la billetterie et une perte de recettes provoquée par le passage à l'ère du numérique. L'annonce d'un programme de 11 milliards d'économie sur trois ans pour les collectivités locales, principal soutien des politiques culturelles, n'a fait qu'accentuer les craintes. Ce constat est d'autant plus alarmant que les SMAC participent, par leurs missions, à la vie de nos territoires ainsi qu'au développement de notre tissu culturel et économique. Aussi, elle l'interroge sur les mesures que compte prendre le Gouvernement pour soutenir ce secteur.

Texte de la réponse

Le soutien au secteur des musiques actuelles fait l'objet d'un engagement ministériel depuis 2011 et s'est traduit de façon multiple, ne se résumant pas au seul « Plan SMAC ». Au total, 25,5 M€ sont consacrés par le ministère de la culture et de la communication au soutien en fonctionnement du secteur des musiques actuelles, tant dans le domaine du spectacle vivant que de la musique enregistrée. Depuis 2011, plus de 2 M€ auront été déployés au sein du réseau des SMAC, permettant ainsi de consolider la participation de l'État au fonctionnement de ces structures. L'État y consacre aujourd'hui près de 10 M€. Le ministère de la culture et de la communication a, par ailleurs, soutenu également la construction de nouveaux équipements entrés dans le label, tels Le Tetris au Havre, Paloma à Nîmes, ou encore La Cordonnerie à Romans et La Belle Électrique qui vient d'ouvrir à Grenoble pour un total de 4,08 M€. Par ailleurs, le ministère de la culture et de la communication soutient les fédérations nationales, les réseaux et dispositifs d'insertion des jeunes artistes, les équipes artistiques (3,5 M€), l'export de la musique française, les centres de ressources et les nombreux festivals sur le territoire national. L'ensemble est complété par l'action de régulation et de redistribution assurée par le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV), établissement public, dont le plafond de perception de la taxe sur les spectacles a été relevé à 30 M€ en 2015, permettant un développement des activités grâce à la vitalité du secteur. Enfin, la convention constitutive du groupement d'intérêt public (GIP) « Cafés cultures » a été signée et ce dispositif innovant permettra l'emploi direct d'artistes dans les cafés, premier échelon de leur diffusion, grâce aux moyens que l'État et les collectivités territoriales lui consacreront.

Données clés

Auteur : [Mme Barbara Pompili](#)

Circonscription : Somme (2^e circonscription) - Écologiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74380

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [24 février 2015](#), page 1260

Réponse publiée au JO le : [14 avril 2015](#), page 2844